

# BOURSE AUX VELOS 2024

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Dépôt des vélos le vendredi 5 avril entre 16h00 et 19h (le 6 avril entre 9h00 et 10h00 pour les vélos à assistance électrique)
  - > Présentation d'une pièce d'identité et du passeport BicyCode<sup>®</sup> si le vélo est gravé,
  - > Le vélo doit être en état de marche.
2. Vente des vélos le samedi 6 avril de 10h00 à 18h00,
3. Prix de vente fixé d'un commun accord avec le vendeur,
4. Il sera prélevé 10% de commission et frais par l'association Vélo pour Tous lors de la vente,
5. Retrait des vélos non vendus le samedi 6 avril entre 16h00 et 17h00,
6. Paiement des vélos vendus : entre 16h30 et 17h30 sur présentation du reçu remis lors du dépôt et d'une pièce d'identité,
7. Les vélos sont vendus sans garantie ; en aucun cas, l'association Vélo pour Tous ne sera tenue pour responsable des problèmes rencontrés lors de l'achat,
8. Paiement en espèces et par carte bancaire,
9. Les présentes conditions de vente sont considérées connues et acceptées par les vendeur.euse.s ou acheteur.euse.s.

Vu, le bureau de l'association  
[velopourtous.org](http://velopourtous.org)

